



ACTIVITÉ SPORTIVE

AÉRONAUTIQUE

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE AÉRONAUTIQUE

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

Cette fiche aborde uniquement la pratique individuelle dans le respect des directives gouvernementales. Pour la pratique des vols avec instructeur, ceux-ci devront se dérouler conformément aux principes et recommandations diffusés par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :

- A partir du 11 mai :
 - La reprise de l'activité monoplace
 - Reprise des entrainements sportifs dans les conditions réglementaires en vigueur (limité à 10 personnes, déplacement inférieur à 100 kilomètres)

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Les adhérents des aéroclubs

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Vols de loisirs en solo
- Vol d'entraînement sportif (voltige aérienne, pilotage de précisions et rallye aérien)

*Liberté**Égalité**Fraternité*

LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :

Mesures sanitaires générales

- L'organisation de l'aéroclub
 - Renforcer et adapter la communication interne et externe, l'affichage et la diffusion
 - Respect des mesures et gestes barrières
 - Mise à disposition dans les locaux de lingettes désinfectantes, de masques...
 - Assurer le nettoyage fréquent des locaux et zone d'accueil
 - Mise à jour des check-list pour y inclure le nettoyage et la désinfection de l'aéronef entre chaque utilisation (avant et après le vol)
 - Autorisation des vols solos
 - Limitation du nombre de personnes dans les salles de briefing
- L'accueil des adhérents (interdiction au grand public)
 - Recommander l'utilisation du matériel individuel (casque, carte, outils de navigation...)
- Les conditions de mise en place des vols
 - Nettoyage et désinfection du cockpit
 - Port du masque

Mesure aéronautiques spécifiques de reprise selon décision de la DGAC pour restreindre ou interdire certains types de vols

- Conditions de reprise assurant la sécurité
 - Briefing obligatoire par l'encadrement du club (FI, FE) pour les pilotes qui se trouvent sous le coup de la dérogation DSAC
 - Remise à niveau des connaissances théoriques

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : www.ff-aero.fr